

**Présents :** Sophie COLAS, Catherine DOUKMEDJIAN, Serge JOURNAL, Stéphanie DUCRUET, Tom BORDIGONI, Lydie PLAT, Bernadette BOCCON. Eddy TRANCHAND, Jean-Luc KOHLER

**Excusés:** Damien BORNENS pouvoir à Sophie COLAS, Lucie BRILLAT pouvoir à LYDIE PLAT, Jacques BARUT pouvoir à Serge JOURNAL, Jérôme LEGEROT-GERMAIN pouvoir à STEPHANIE DUCRUET, Thomas RAINER

**Date de convocation:** 04 Avril 2025

**Secrétaire de séance:** Bernadette BOCCON

**Ouverture de séance :** 19H44

**Clôture de séance :** 21H20

**L'ordre du jour proposé était le suivant :**

- Vote budget principal
- Vote des taux
- Vote budget annexe
- Délibération modification maîtrise d'œuvre hangar communal
- Délibération remplacement barrière stade de foot
- Question diverses

**Le Conseil adopte le procès-verbal du 24 mars 2025.**

**VOTE BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL 2025**

Après présentation du budget par chapitre, le conseil municipal vote 13 pour, le budget communal pour l'année 2025 comme suit :

Dépenses de fonctionnement = Recettes de fonctionnement =	<b>950 273.55 €</b>
Dépenses d'investissement = Recettes d'investissement =	<b>883 206.15 €</b>

**Le conseil vote à l'unanimité**

**Délibération vote des taxes.**

Madame le Maire rappelle que la commune n'a pas augmenté les taux depuis 2011, Il est proposé, suite à ces informations, de conserver les mêmes taux d'imposition en 2025 soit :

Taxe foncière non bâti :	<b>42.17 %</b>
Taxe foncière bâti :	<b>19.71 %</b>
Taxe d'habitation :	<b>13.82 %</b>

**Ces taux seront appliqués en 2025 par le service des impôts.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux communaux d'imposition.

## Délibération vote budget annexe de l'eau 2025

Le conseil Après présentation du budget par chapitre, le conseil municipal vote à 13 pour, le budget pour l'année 2025 comme suit :

Dépenses d'exploitation = Recettes d'exploitation = **214 976.78 €**

Dépenses d'investissement = Recettes d'investissement = **601 779.81 €**

**Le conseil vote à l'unanimité**

## Délibération remplacement barrière stade foot

Mme le Maire propose de remplacer le grillage tombé au stade côté escalier salle Vuache ainsi que les barrières du parking.

Un devis a été demandé à l'entreprise CHAPPAZ PAYSAGE pour remplacer en grillage rigide sur 36 ml par 125 cm et 52 ml de barrière en rondin pour un montant total de 7098,76€ HT et 8 518.51 € TTC.

**Le Conseil vote à l'unanimité**

## Délibération avenant maîtrise d'oeuvre hangar communal

Madame le Maire présente un avenant pour la maîtrise d'oeuvre suite à la signature des marchés retenus pour les travaux.

### **1. Objet de l'avenant n° 1**

Suivant l'article 3 « Rémunération du maître d'oeuvre » du contrat de maîtrise d'oeuvre signé le 14/04/2023, le montant des honoraires de maîtrise d'oeuvre est recalculé en fin de phase ACT suivant le montant HT des devis des entreprises retenues

### **Montant de l'avenant n° 1 et nouveau montant des honoraires**

Estimation prévisionnelle des travaux : 95 000,00 € HT  
**Montant des devis entreprises : 213 253,73 € HT**

### **Montant initial des honoraires**

ELEMENTS DE MISSION	%	Montant HT €	Taux TVA	Montant TTC €
Montant Phase 1	Forfait	4 000,00 €	20%	4 800,00 €
Montant Phase 2	9,00%	8 550,00 €	20%	1 0260,00 €
<b>Montant total</b>		<b>12 550,00 €</b>	<b>20%</b>	<b>15 060,00 €</b>

### Nouveau montant des honoraires :

ELEMENTS DE MISSION	Forfait / %	Montant HT €	Taux TVA	Montant TTC €
<b>PHASE 1</b>				
Plans de réalisation	Forfait	2 500,00 €	20%	3 000,00 €
Faisabilité Budgétaire	Forfait	1 500,00 €	20%	1 800,00 €
<b>Montant Phase 1</b>		<b>4 000,00 €</b>	<b>20%</b>	<b>4 800,00 €</b>
<b>PHASE 2</b>				
	<b>9,00%</b>			
PRO / DCE	25%	4 798,21 €	20%	5 757,85 €
ACT	10%	1 919,28 €	20%	2 303,14 €
EXE	20%	3 838,57 €	20%	4 606,28 €
DET	20%	3 838,57 €	20%	4 606,28 €
OPC	20%	3 838,57 €	20%	4 606,28 €
AOR	5%	959,64 €	20%	1 151,57 €
<b>Montant Phase 2</b>	<b>100%</b>	<b>19 192,84 €</b>	<b>20%</b>	<b>23 031,40 €</b>
<b>Montant total</b>		<b>23 192,84 €</b>	<b>20%</b>	<b>27 831,40 €</b>

Montant de l'avenant n° 1

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 10 642,84 € HT, soit 12 771,41 € TTC

Le Conseil vote à l'unanimité.

## Questions diverses

**Clôture:** L'EPF informe la commune d'une demande émanant des voisins de la maison située au 7 chemin de la Louise. Ces derniers souhaitent clôturer leur parcelle et sollicitent une participation financière de la commune, comprise entre 500 € et 1 000 €, invoquant la présence de chiens appartenant aux nouveaux locataires. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande et ne souhaite pas engager de frais pour la clôture de la parcelle située au 7 chemin de la Louise. Il invite les voisins à rencontrer les locataires afin de discuter directement de cette clôture.

### Emplacement réservé UE sous l'école :

Madame le Maire a rencontré les propriétaires des parcelles B1042 et Z1296. Ces derniers sont actuellement en train de régler une succession et réfléchissent à la vente de certains terrains. Leur notaire les a informés qu'une partie de ces parcelles se trouve en zone constructible.

Après vérification auprès du service instructeur de l'urbanisme, il s'avère que ces terrains sont classés en zone UE, ce qui signifie qu'ils sont constructibles uniquement pour des équipements d'intérêt collectif ou des services publics.

L'emplacement réservé n°19 a été inscrit par la commune dans le PLU pour une éventuelle extension du groupe scolaire. En tant que propriétaires privés, ils ne sont donc pas autorisés à y construire.

Madame le Maire souhaite que le conseil se positionne sur une éventuelle acquisition de ces terrains ou sur leur déclassement au PLU. Le conseil municipal exprime sa volonté de conserver ces parcelles dans leur statut actuel et se montre favorable à leur acquisition si les propriétaires souhaitent les céder.

### Constat d'huissier:

Madame La Maire informe le conseil qu'un constat d'huissier sera réalisé le vendredi 11 avril avant le démarrage des travaux du local technique.

### Test Amiante HAP:

Les tests amiante et HAP ont été réalisés la semaine passée pour tous les secteurs devant être en travaux cette année, à savoir:

- ZA la Culaz pour le local technique,

Mairie de CHALLONGES 14 place de Bouchamps lès Craon 74910 CHALLONGES

☎ 04 50 77 93 57

✉ contact@challonges.fr

www.challonges.fr

- Cimetière/ Volland pour la nouvelle colonne d'eau potable
- impasse château et Jalavoir pour la rénovation du réseau d'eau pluvial.

La Secrétaire  
Bernadette BOCCON



La Maire de Challonges  
Sophie COLAS

